

tement désire transférer à la Ville de Montréal, en pleine propriété, la partie Sud-ouest du Parc La Fontaine, ne se réservant que la partie Nord-est pour fins de parades. Voulez-vous obtenir du Conseil de Ville l'autorisation nécessaire pour que le département de la Milice puisse communiquer avec le département de l'Intérieur afin de faire passer un ordre-en-conseil nous autorisant à annuler le bail actuel que la Ville de Montréal a avec le département, et pour transférer la propriété, en pleine possession. Dès que nous aurons ce pouvoir, nous préparerons les actes nécessaires pour le transfert, en échange des \$200,000 que la Ville doit payer au département pour l'achat de l'Île Sainte-Hélène.

Je dois de plus vous avertir que le département a nullement l'intention de construire l'école militaire sur le Parc La Fontaine; nous voulons seulement nous réserver la partie Nord-est pour fins de parades, ouverte au public et à toutes les écoles de la Ville, soit comme terrain de jeux ou autrement.

Je vous serais bien obligé si vous pouviez obtenir une décision de la Ville aussitôt que possible.

Votre bien dévoué,

AUG. FISET.

\* \* \*

M. l'échevin Payette soumet alors le projet de rapport suivant:

\* \* \*

La Commission des Finances et la Commission des Parcs et Traverses ont l'honneur de faire rapport:

Que, conformément aux instructions du Conseil, elles ont pris en considération la lettre ci-jointe du député-ministre de la Milice, en date du 6 avril 1907, au sujet de la cession du Parc La Fontaine et de l'Île Sainte-Hélène, demandant l'autorisation d'annuler le bail entre la Ville et le Gouvernement Fédéral afin de transférer à la Cité, en pleine propriété, l'Île Sainte-Hélène et la partie Sud-ouest du Parc La Fontaine.

Après avoir mûrement délibéré sur la question, vos Commissions recommandent que la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Montréal, le 15 octobre 1906, soit réaffirmée et que la Ville offre de nouveau au Gouvernement Fédéral une somme de \$200,000 pour l'Île Sainte-Hélène, aux conditions mentionnées dans un rapport du Conseil Privé à ce sujet, approuvé par le Gouverneur Général en Conseil, le 4 juin 1906, pourvu toutefois que le Parc La Fontaine soit cédé en entier à la Cité de Montréal, pour servir comme parc public. La Cité de son côté s'engageant à faire tous les travaux de nivellement nécessaires sur la partie Nord-est dudit parc afin que cette partie puisse être utilisée comme terrain de parades pour les militaires; la Cité pourra de plus, afin d'agrandir ledit Parc, exproprier le morceau de terrain situé à l'encoignure de la rue Rachel et de l'avenue Papineau.

Vos Commissions croient que, vu les sacrifices que la Ville a déjà faits pour l'embellissement du Parc La Fontaine et de l'Île Sainte-Hélène et vu les sacrifices qu'elle est prête à faire encore pour rendre ces parcs plus attrayants, le Gouvernement Fédéral devrait accepter l'offre ci-dessus.

Vos Commissions recommandent aussi que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer les actes nécessaires pour la cession des propriétés ci-dessus ainsi qu'à résilier en même temps les baux qui existent actuellement entre la Ville et les autorités fédérales, qui pourraient intervenir avec la cession desdites propriétés.

\* \* \*

Et un débat s'engageant, M. l'échevin Robillard

*Propose:* Attendu que le Conseil de Ville de Montréal, par une résolution adoptée le 15 octobre 1906, a accepté du Gouvernement Fédéral l'Île Sainte-Hélène et le Parc La Fontaine à certaines conditions;

Attendu que les autorités fédérales, par une lettre du député-ministre de la Milice, en date du 6 avril 1907, demandent d'annuler le bail entre la Ville et le Gouvernement Fédéral, afin de transférer à la Cité, en pleine propriété, l'Île Sainte-Hélène et la partie Sud-ouest du Parc La Fontaine;

Qu'il soit

*Résolu:* De prier le gouvernement fédéral de faire passer un ordre-en-conseil à l'effet d'annuler les baux existants actuellement entre la Ville et ledit gouvernement re-

transfer to the City of Montreal, in full ownership, the South-western part of La Fontaine Park, reserving the North-east portion of said park for parade purposes. Will you obtain from the City Council the necessary authorization so that the Militia department may communicate with the department of the Interior in order that an order-in-council be passed authorizing our department to cancel the present lease between the City of Montreal and this department, and to transfer a complete possession of the property. As soon as we will be duly authorized, we shall cause the necessary transfer deeds to be prepared, for the sum of \$200,000 to be paid by the City to this department for the purchase of Ste. Helen's Island.

I beg to inform you, also, that the department has not in the least the intention of building a military school on La Fontaine Park; we only desire to reserve the North-eastern portion for parade purposes, which will be opened to the public and to all the City schools, as a playground or otherwise.

I would feel very much obliged if you would obtain a decision from the City as soon as possible.

Yours truly,

AUG. FISET.

\* \* \*

Ald. Payette then submitted the following draft of report:

\* \* \*

The Finance and Parks and Ferries Committee respectfully report:

That, as directed by the Council, they have considered the letter hereunto annexed from the Deputy Minister of Militia, dated 6th April 1907, in connection with the cession of La Fontaine Park and Ste. Helen's Island, asking that he be authorized to annul the lease between the City and the Dominion Government, in order to transfer, to the City, in full ownership, Ste. Helen's Island and the South-west portion of La Fontaine Park.

After due deliberation, your Committees recommend that the resolution adopted by the Council of the City of Montreal on the 15th October 1906, be re-affirmed, and that the City again offer to the Dominion Government a sum of \$200,000 for Ste. Helen's Island, on the terms mentioned in a report of the Privy Council in this connection, approved by the Governor General in-Council on the 4th June 1906; provided, however, that the whole of La Fontaine Park be ceded to the City of Montreal to be used as a public park; the City binding itself to perform all the levelling works required on the North-eastern portion of said park, so that the same may be utilised as a parade-ground for militiamen; the City may, moreover, appropriate the piece of land situated at the corner of Rachel street and Papineau avenue in order to enlarge said park.

Your Committees feel that, in view of the sacrifices which the City has already made for the improvement of La Fontaine Park and Ste. Helen's Island, and in view of the further sacrifices which it is prepared to impose upon itself in order to make such parks more attractive, the Dominion Government should accept the above offer.

Your Committees further recommend that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the deeds required for the cession of the aforesaid properties, and to rescind at the same time the leases now existing between the City and the Dominion authorities which might interfere with the cession of said properties.

\* \* \*

And a debate arising, Ald. Robillard

*Moved:* Whereas the City Council of Montreal, by a resolution adopted on the 15th October 1906, accepted from the Dominion Government Ste. Helen's Island and La Fontaine Park, on certain conditions;

Whereas the Dominion authorities, by a letter from the Deputy Minister of Militia, dated 6th April 1907, ask that the lease between the City and the Dominion Government be annulled, in order to transfer to the City, in full ownership, Ste. Helen's Island and the South-west portion of La Fontaine Park;

Be it

*Resolved:* That the Dominion Government be requested to pass an Order-in-Council, to the effect of annulling the leases now existing between the City and the said Gov-